

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE

**DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 20 Décembre 2018

**Commune de
PAULHAN**

N° 2018/12/13

L'an deux mille dix-huit et le vingt Décembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Date de la convocation	11/12/2018
	<u>Votes</u> : 25
Présents : 19	Pour : 19
Absents : 02	Contre : 05
Représentés : 06	Abstention : 01

Etaient présents : MM. VALERO Claude, AMMARI Hanane, ALEIX Bertrand, ARNAUD-PONCY Pierrette, ARNAUD Raymond, BALLESTER Christian, BIROUSTE Pascal, BONSIGNORI Vincent, BOUISSON Mylène, DJUROVIC-BESALDUCH Aleksandra, DUPONT Laurent, ENGELVIN Gérard, GAVINET Isabelle, JAM Thierry, JAURION Léon, RICARD Christine, ROIG José, ROYON Sophie, SEBASTIAN David.

Etaient absents : MM. L'HOTE Valérie, WEHRMEIJER Patricia.

Procurations : - Mme BORGNAT Géraldine à Mr VALERO Claude
- Mr ALAMBERT Elie à Mr JAURION Léon
- Mr GASC Georges à Mr ENGELVIN Gérard
- Mme GASPARD Chantal à Mme RICARD Christine
- Mme GUERIN Audrey à Mme AMMARI Hanane
- Mme HEREDIA Fabienne à Mr DUPONT Laurent

Objet : Appartement de la Mairie – Déclassement du domaine public communal

Monsieur le Maire rappelle qu'il existe un appartement, de type F4, dans les locaux de la mairie, qui a été libéré au 1^{er} septembre 2018.

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20181220-2018-12-13-DE
Date de télétransmission : 02/01/2019
Date de réception préfecture : 02/01/2019

Auparavant, cet appartement était occupé comme logement de fonction par une employée communale, et intégré de fait dans le domaine public de la commune.

Or, le décret n°2012-752 du 9 mai 2012 portant réforme du régime de concessions de logement ne permet plus d'attribuer ce logement dans les mêmes conditions de droit.

Afin que cet appartement ne reste pas inoccupé et que la Commune continue de percevoir les recettes y relatives, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de le donner à bail conformément aux dispositions de la loi du 6 juillet 1989.

Pour ce faire, il convient donc de prononcer le déclassement du domaine public afin de l'intégrer au domaine privé de la Commune et pouvoir ainsi le louer aux conditions ci-dessus énoncées.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de prononcer le déclassement de l'appartement de la mairie du domaine public et de l'intégrer au domaine privé communal afin de pouvoir le donner à bail conformément aux dispositions de la loi du 6 juillet 1989.

Oui l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, par 19 voix Pour, 5 Abstentions et 1 voix Contre,

- décide de prononcer le déclassement de l'appartement de la mairie du domaine public et de l'intégrer au domaine privé communal afin de pouvoir le donner à bail conformément aux dispositions de la loi du 6 juillet 1989.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire
Claude VALERO



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20181220-2018-12-13-DE
Date de télétransmission : 02/01/2019
Date de réception préfecture : 02/01/2019